

déjà préoccupées de la lutte contre le paludisme en Grèce, se mirent à la besogne.

La *Ligue antimalarienne hellénique*, fondée dès 1905, et qui avait déjà fait une vigoureuse propagande, continua ses recherches, ses exposés, ses conférences, sous l'impulsion des D<sup>rs</sup> Savas et Cardamatis : sa campagne porta surtout sur la nécessité de la prophylaxie quininique, réclamant l'application rigoureuse de la loi « sur la quinine de l'État » (1908), qui assurait la préparation chimiquement pure de la quinine et sa vente sous forme de comprimés de 0 gr. 50 par l'État ; on assurait que la suspension de cette loi durant les années 1915-1919 avait suffi pour accroître la morbidité paludéenne de 27 à 35 % ; cette théorie est cependant combattue par les experts de la Société des Nations, qui constataient en 1924 un véritable gaspillage de quinine et redoutaient les conséquences des trop fortes absorptions, entre autres la formation de races, de parasites quinino-résistantes ; mais ils étaient loin de contester les importants résultats dus à la propagande de la Ligue. Celle-ci réclamait, en outre, le monopole d'État de la quinine<sup>1</sup>.

Le *ministère de l'Hygiène*, c'est-à-dire l'organisation sanitaire ordinaire du pays, qui réunit tous les services paludéens épars, fut chargé de la lutte contre le paludisme, avec un personnel légèrement accru. En 1924, il y avait seulement en Macédoine 100 médecins payés par l'État, 10 hôpitaux auxiliaires, 12 dispensaires avec pharmacies ; à Salonique même 36 médecins, dont 3 chefs de service, 10 aides et 4 pharmaciens ; à Langada (40 000 habitants, dont la moitié de réfugiés), 8 médecins et une équipe antipaludéenne, soit un médecin pour plusieurs milliers d'indigènes et de réfugiés dans une région très paludéenne ; à Giannitsa, pour toute la plaine du Vardar, 12 médecins, soit 1 pour 3 000 réfugiés. Un seul hôpital spécialisé, celui d'Harmankoeil aux portes de Salonique (200 lits). Les examens du sang faits très irrégulièrement. Le traitement obéissant à des préférences personnelles très variables. En fin de compte, on finit par créer trois médecins-inspecteurs spécialisés et cent « équipes antipaludéennes », dirigées chacune par un étudiant en médecine avancé ; le personnel recevait un traitement de 50 drachmes pour le chef d'équipe, de 30 drachmes pour les ouvriers, au surplus insuffisant ; ils ne peuvent que prendre des mesures antilarvaires ou antianophéliennes.

Bref, faute de moyens financiers et malgré les dévouements individuels, ces organisations se révélaient comme insuffisantes. Ce fut la conclusion de la commission d'enquête envoyée en 1924 par l'Organisation d'hygiène de la Société des Nations : elle réclamait une base scientifique pour la campagne et démontrait, par les exemples pris en Europe, que cette lutte antipaludique était liée à la colonisation agricole des deux grandes plaines de la Strouma et du Vardar.

L'*Office autonome d'établissement des réfugiés* se chargea, dès qu'il lui fut possible, d'organiser, dans sa direction générale de la colonisation en Macédoine, un service sanitaire spécialisé, et, selon les recommandations de Genève, procéda par ordre, commençant par dresser des statistiques rigoureuses. Il constata

1. Cf. *Ligue antimalarienne hellénique* (1905-1928), Athènes, 1929, in-8°, 176 p.

2. Société des Nations : Organisation d'hygiène, commission du paludisme : *Rapport sur son voyage d'étude dans certains pays d'Europe en 1924*. Annexe 2 ; Pr. PITTALUGA : Observations sur le paludisme en Macédoine grecque, pp. 85-104.